

5 – A - REGLEMENT OTT - Service Évènements de Vie :

Sur le point 3 - rythmes de travail

À la demande des agents, le temps de préparation et de rangement des postes n'est pas intégré dans le temps de travail selon un principe d'autorégulation. Les agents s'engagent sur cette autonomie et garantissent l'ouverture effective des postes à 8h30 et 9h précises.

La réponse qui nous a été formulée suite à notre interrogation est la suivante :

Concernant le temps de préparation et de rangement pour les autres jours de la semaine. Celui-ci est pris en compte car les rendez-vous sont prévus de 9h à 16h30, laissant le temps aux agents qui commencent à 8h30 de préparer la journée (sortie des registres, mails....) et les postes de travail des collègues qui démarrent leur journée à 9h. De la même façon, les agents qui terminent à 17h15, ont le temps de ranger leurs affaires ou de finir la dernière prestation qui aurait pris du retard puisque le service ferme au public à 17h.

Cette organisation, issue d'une proposition de l'équipe, fonctionne bien et donc aucune demande n'est remontée ni des agents ni des encadrants.

Pour nous, soit l'heure d'ouverture au public est décalée à 9 heures, heures des rendez-vous et ainsi les agents arrivent à 8 h 30 pour préparer cette ouverture ou il leur faut un temps, intégré au temps de travail pour effectuer les opérations permettant d'ouvrir à 8 heures 30.

Sur le point 6. Répartition des 3,5j de congés restitués au titre des 1607h

La collectivité s'est engagée à répartir de manière équitable le temps de travail supplémentaire des agents comme suit :

- 1,5 jour "Employeur" : pour du travail "opérationnel ordinaire"

Pourquoi la demi-journée fléchée dans le supplément LRH de juin 2021 pour association, bénévolat et mécénat de compétences est pour du travail « opérationnel ordinaire » dans ce rapport ?

Nous sommes satisfaits des mesures d'accompagnement présentées en fin de ce rapport.